

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je puis dire que je ne suis pas au courant de l'existence d'une liste pareille. Je n'ai jamais vu de telle liste et, autant que je sache, aucune liste de ce genre n'existe ni n'a jamais existé.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'APPARENTE VOLTE-FACE DU MINISTRE DANS L'AFFAIRE
WILLIAM BIGGS—PROPOSITION DE RENVOI AU COMITÉ

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le 20 décembre 1976, le ministre m'a dit qu'il allait demander une enquête indépendante au sujet de l'affaire de William Biggs. Ce Canadien en poste en Allemagne a été jugé innocent, mais sévèrement puni en étant renvoyé de son emploi. Le ministre allait demander au protecteur du citoyen de l'Ontario d'étudier l'affaire. Le ministre a toutefois changé totalement d'avis quatre jours plus tard environ et il a écrit à William Biggs pour lui dire qu'il n'avait pas été injustement renvoyé; le ministre a même eu le culot de souhaiter de joyeuses fêtes à M. Biggs. Le ministre pourrait-il nous dire ce qui s'est produit pendant ces quatre jours pour qu'il fasse ainsi volte-face et refuse à M. Biggs une enquête impartiale?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je pense avoir abordé ce sujet avec le député et lui avoir fait part d'autres façons de traiter de ce cas de manière satisfaisante. Je ne m'étais pas engagé à demander une telle enquête. J'ignorais et j'ignore encore si l'ombudsman ontarien accepterait même d'examiner ce cas. Entretemps, j'ai poursuivi l'étude approfondie du dossier et j'en suis venu à la conclusion qu'il n'y avait pas lieu de faire davantage; il s'agissait d'une décision administrative normale qui ne mettait pas du tout en doute l'intégrité de M. Biggs et qui avait été prise par une autorité compétente. M. Biggs ne faisait pas partie des forces armées et il n'était pas non plus à leur emploi, de sorte que la décision était sûrement appropriée. Je ne m'attends pas que M. Biggs soit nécessairement d'accord avec cette décision, pas plus que je ne l'étais moi-même lorsqu'il m'arrivait d'être mis à pied.

Une voix: Cessez donc vos pitreries.

M. Nowlan: Les raisons de vous mettre à pied étaient tout autres.

Des voix: Oh, oh!

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre. Même si M. Biggs ne faisait pas partie des Forces armées, on peut dire qu'il était à leur emploi du fait que ses supérieurs, eux, en faisaient partie.

Questions orales

Pour veiller à ce que justice soit faite à son égard, je demanderais au ministre de saisir le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale de l'affaire de la licenciation de Williams Biggs, d'autoriser ce comité à convoquer les témoins nécessaires et de le charger de faire des recommandations à la Chambre en vue d'un juste règlement de l'affaire. Le ministre est-il prêt à autoriser ce renvoi?

M. Danson: Non, monsieur l'Orateur. L'affaire a été réglée comme il se doit et je suis convaincu que justice a été faite dans le cas qui nous intéresse.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL—DEMANDE DE REPORT
DE LA DATE-LIMITE DE PRÉSENTATION DES DEMANDES

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné que de nombreux députés reçoivent d'innombrables lettres de leurs électeurs dans lesquelles ils leur signalent les problèmes qu'ils ont à obtenir des renseignements sur le programme Canada au travail, le ministre envisagerait-il de prolonger la date limite au-delà du 4 février pour l'envoi des demandes dans le cadre de la phase I du programme?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'envisage actuellement cette possibilité car de nombreuses instances nous ont été faites en vue de prolonger le délai. Je m'efforce actuellement de déterminer combien de demandes ont déjà été envoyées et combien le seront d'ici la date limite. Il semblerait inutile de prolonger indûment le délai si nous avons reçu un nombre suffisant de demandes d'ici la date limite, mais je tiendrai compte non seulement du nombre de demandes envoyées mais également des régions d'où elles proviennent.

M. Scott: Monsieur l'Orateur, étant donné que la situation est pour ainsi dire la même en ce qui concerne le programme Jeunesse-Canada au travail, le ministre envisagerait-il de prolonger le délai prévu afin de permettre à ceux qui ont des idées constructives et des demandes toutes prêtes de les soumettre en vue de réduire le chômage parmi les étudiants?

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, c'est une question que j'examine actuellement.

M. l'Orateur: Le représentant de Fraser Valley-Ouest a la parole.

M. Patterson: Monsieur l'Orateur, mon collègue m'a coupé l'herbe sous le pied.